

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 15

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du paragraphe 5 »

les mots :

« des paragraphes 5 et 7 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une référence aux paragraphes concernés de l'article 3 *quater* de la directive 2003/87, conformément à l'article 3 *quinquies* de la directive 2003/87.